

LUDOTHÈQUE

LIVRET INFORMATION

La Ludothèque *Game On!*
By AEB-Inclusion Sud Luberon

LA LUDOTHÈQUE - AEB-INCLUSION
420 CHEMIN CHANCARELLE
84 240 LA BASTIDE DES JOURDANS

LA LUDOTHÈQUE - AEB-INCLUSION
420 CHEMIN CHANCARELLE
84 240 LA BASTIDE DES JOURDANS

OUVERTURE

HORAIRES

La ludothèque est ouverte :

Samedi
9H00 à 12h00

La ludothèque réserve
exclusivement le service de prêt.

L'utilisation des jeux sur place
sera proposée sous forme
d'atelier, en fonction des
disponibilités de l'équipe.

*un calendrier sera proposé

TARIFS

STANDARD

3€

1 JEU

Condition de prêt :
adhésion 20€ / an
prêt pour une durée de 15 jours

PREMIUM

12€

5 JEUX

Condition de prêt :
adhésion 20€ / an
prêt pour une durée de 15 jours

GOLD

20€

10 JEUX

Condition de prêt :
adhésion 20€ / an
prêt pour une durée de 15 jours

CONDITIONS DE PRÊT

CAUTION

Pour chaque prestation un chèque de caution d'une valeur de **30€** sera demandé pour **les formules standard ou premium.**

Une chèque de caution d'une valeur de **90€** sera demandé **pour la formule Gold.**

RETOUR

Les jeux sont prêtés pour une durée de 15 jours.

3€ X le nb de jeu / jour de retard sera facturé pour l'ensemble du prêt.

LITIGE

Dans le cas où les jeux seraient rendus avec des pièces manquantes et/ou endommagés, le chèque de caution pourrait être encaissé. (*voir charte*).

CHARTRE

MODALITÉS

La ludothèque enchantée est une branche de l'association AEB-Inclusion Sud Luberon, située au sein des communes de cotelub. Elle s'adresse à tous les publics.

Il est mis à disposition le prêt de jeux de société grâce aux modalités d'emprunt.

L'utilisation de la ludothèque inclut pour chaque usager, l'adhésion au règlement associatif.

CHARTRE

MODALITÉS

Chaque adhérent se doit de s'acquitter de l'adhésion annuelle en vigueur.

Dans le cadre d'une adhésion effectuée par le biais d'un autre pôle de l'association; ALSH ou Pôle Santé; l'adhérent a accès de droit aux services de la ludothèque.

Pour emprunter un jeu, l'adhérent doit être à jour de ses adhésions et caution. La ludothèque se réserve le droit d'encaisser cette caution en cas de non restitution d'un ou plusieurs jeux, malgré relances.

CHARTRE

MODALITÉS

Lors de l'emprunt, l'adhérent vérifie l'état, le contenu et le contenant du jeu. Il signale tout problème. Si l'adhérent emprunte un jeu sans rien signaler, il en assume la responsabilité au retour du jeu.

Pendant la durée du prêt, la ludothèque n'est pas responsable d'une détérioration du jeu, qui pourrait résulter d'une mauvaise utilisation.

Aucune réparation du jeu ne doit être engagée sans être soumise à l'équipe de la ludothèque.

CHARTRE

MODALITÉS

Au retour du jeu, l'équipe de la ludothèque en vérifie l'état, le contenu et le contenant.

Les jeux doivent être rendus propres et en bon état.

En cas de retour partiel ou en mauvais état du jeu, une solution adaptée sera décidée par l'équipe

Encaissement de la caution, si l'état du jeu ne permet pas un réparation

CHARTRE

MODALITÉS

La durée de l'emprunt est de 2 semaines afin de permettre à tous de pouvoir profiter du fonds de jeux et de jouets.

L'emprunt peut être prolongé d'une semaine, sur demande de l'adhérent, à condition que le jeu ne soit pas réservé.

L'adhérent s'engage à rendre le jeu emprunté dans le délai fixé par la présente charte.

CHARTRE

MODALITÉS

En cas de retard, l'adhérent recevra un mail de rappel. En cas de non réponse, il sera directement contacté par téléphone.

Dans tous les cas un montant de 3€ par jeu par jour sera facturé.

Si malgré ces conditions, les jeux ne sont pas restitués, la ludothèque se réserve le droit d'encaisser la caution*.

Cet encaissement se fera à partir du 30ème jour de retard.

* Le montant de la caution est défini dans le cadre des forfaits

CHARTRE

MODALITÉS

Toute personne utilisant les services de la ludothèque s'engage à se conformer à la présente charte.

Le non-respect de ces règles pourra entraîner la suspension provisoire ou définitive de l'inscription.

L'équipe de la ludothèque est chargée de l'application de la présente charte.

CLASSIFICATION

ESAR

La classification ESAR permet de faciliter le classement et le rangement du matériel ludique.

C'est également un outil permettant l'analyse d'un jeu d'un point de vue du développement de l'enfant se basant sur des études en psychologie et les sciences documentaires.

L'acronyme ESAR permet un premier classement faisant état des acquisitions de développement de l'enfant selon son évolution, correspondant à ce qui est nommé : Facette A.

CLASSIFICATION

ESAR

E	EXERCICE	« Jeu d'exercice sensoriel et moteur répété pour le plaisir des effets produits et des résultats immédiats »
S	SYMBOLIQUE	« Jeu permettant de faire semblant, d'imiter les autres ou des objets, de créer des scénarios, des mises en scène et de représenter la réalité au moyen d'images ou de symboles. »
A	ASSEMBLAGE	« Jeu qui consiste à réunir, à combiner, à construire, à agencer et à monter plusieurs éléments pour former un tout, en vue d'atteindre un but précis. »
R	RÈGLE	« Jeu comportant un code précis à respecter et des règles ou conventions acceptées par le ou les joueurs. »

SOURCE : « LE SYSTÈME ESAR P33-42-52-59 »

CLASSIFICATION

ESAR

FACETTE B	Habilités cognitives (de la simple répétition jusqu'à la pensée abstraite)
FACETTE C	Habilités fonctionnelles et motrices (de l'exploration pour se rendre aux diverses compétences)
FACETTE D	Types d'activités sociales (du jeu individuel, en passant par le jeu associatif, compétitif et enfin coopératif)
FACETTE E	Habilités langagières (du savoir écouter, parler, au savoir lire et écrire)
FACETTE F	Conduites affectives (de la confiance jusqu'au palier de la recherche d'identité)

Les Facettes B ; C ; D ; E et F permettent quant à elles de nommer les compétences ou les habilités mises en œuvre dans le jeu.

La Ludothèque *Game On!*

By AEB-Inclusion Sud Luberon

CONTACT

aeb.direction@outlook.com

07 78 81 21 38



PANNEAU POCKET

Rdv sur notre site web



@aebinclusion

LA LUDOTHÈQUE - AEB-INCLUSION
420 CHEMIN CHANCARELLE
84 240 LA BASTIDE DES JOURDANS